

procéder en fonction de l'avantage comparatif qu'offrent les différents acteurs potentiels : il importe que son profil corresponde le mieux à la nature du différend et de la solution recherchée. De plus, la solution trouvée doit aller dans le sens d'un renforcement de l'OUA. Notons que la Francophonie pourrait, suivant les structures dont elle se dotera [peut-être p. ex. groupe de personnes éminentes, groupe de gestion de conflits p. ex. au sein de la Francophonie], et suivant la nature du différend parfaitement apparaître comme une tierce partie idoine.

c) La diplomatie préventive, voire même le système de règlement pacifique des différends, n'est pas un but en soi. Il ne s'agit pas de gérer des situations conflictuelles, mais de trouver des solutions justes et durables qui permettent d'en sortir. C'est pourquoi la diplomatie préventive doit se compléter par une réflexion sur ce qu'on appelle le système du changement pacifique. Dès lors une tâche supplémentaire de la tierce partie peut consister, le cas échéant, à fournir aux parties concernées des idées et des arguments en vue d'un «*peaceful change*». Ce «*peaceful change*» à son tour ne serait atteint que si les parties concernées ont la volonté politique d'aboutir.

En d'autres termes, la diplomatie préventive au sens large comporte deux volets principaux : la gestion de la crise d'une part, l'insistance auprès des parties concernées pour qu'elles élaborent (avec les concours d'autres acteurs si nécessaire) une nouvelle solution juste et durable, de l'autre.

d) Il a été souligné qu'en principe, une multitude de tierce parties est concevable et la pratique est riche d'exemples.

Comme nous l'avons dit, il convient de se référer aux avantages comparatifs des acteurs potentiels suivant les caractéristiques d'une situation dans laquelle une intervention d'une partie tierce est demandée. Pour l'avenir, il faudra donc faire preuve d'imagination pour augmenter les chances que les interventions souhaitées aboutissent. Tout en soulignant l'importance de la flexibilité, il faut rappeler l'intérêt que ces interventions renforcent aussi le prestige et l'importance de l'OUA.

Pour les pays membres non-africains de la Francophonie tels que la Suisse, se pose la question des modalités de leur engagement en Afrique dans le souci d'aider à la construction de la paix. La Suisse jouit d'une expérience certaine ayant déjà fourni des contributions considérables, notamment en Afrique du Sud et dans la région du Sud de l'Afrique. Elle s'engage depuis longtemps dans la région des Grands Lacs notamment en appuyant les projets d'institutions comme «*The Newick Park Initiative*», l'Action Mondiale des Parlementaires ou l'Association synergies Africa. Elle a aussi été parmi les premiers États à encourager l'IGADD dans la réalisation de sa vision de la diplomatie préventive.